



**LOUIS &
LAGEAT**
Mandataires Judiciaires Associés

Maître Adrien JOLY
Mandataire judiciaire

30 Cours Lieutaud CS 10027 13231 MARSEILLE CEDEX 1
04 91 59 82 40 / contact.louis@louis-lageat.com
www.louis-lageat.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PERFEO TERRITOIRE SAS (RCS MARSEILLE 534 768 817 – Référence dossier : 9697)

**AGENCE DE COMMUNICATION – STRATÉGIE DE MARQUE – WEBMARKETING –
DÉVELOPPEMENT WEB**



DLDO : vendredi 9 octobre 2026 à 18h00

Dans le cadre de la procédure collective de la **SAS PERFEO TERRITOIRE**, exploitant son activité sous l'enseigne **E+P MEDIA**, il est recherché un ou plusieurs candidats à la reprise de son **fonds de commerce d'agence de communication et de services digitaux**, implanté à Marseille.

Créée en 2011, PERFEO TERRITOIRE exerce historiquement une activité de **conseil en communication**, avec une expertise particulière en matière de **stratégie et création de marque, identité visuelle et supports de communication**. La société a progressivement développé deux pôles complémentaires consacrés au **webmarketing** et au **développement web**, lui permettant de proposer à ses clients une offre globale, de la définition de leur positionnement jusqu'à la conception et au déploiement de leurs outils digitaux.

Principales caractéristiques :

- **Enseigne** : E+P MEDIA ;
- **Localisation** : 28 boulevard de la Corderie – 13007 Marseille ;
- **Activité** : conseil en communication, création de marque et identité visuelle, webmarketing, référencement et développement web ;
- **Ancienneté** : plus de 14 ans ;
- **CA HT 2025** : 945 934 € ;
- **CA HT 2024** : 982 621 € ;
- **CA HT 2023** : 1 419 947 €.

L'entreprise proposait des prestations de développement web full-stack, développement informatique, SEA/webmarketing, direction artistique et intégration, conception-rédaction, SEO, gestion de projets et administration des ventes, permettant d'assurer une large partie de la chaîne de valeur d'une agence de communication digitale.

La clientèle de PERFEO TERRITOIRE s'est diversifiée au cours des dernières années, notamment en direction des secteurs de l'industrie, de la santé et de l'assurance, parallèlement à sa clientèle historique issue notamment du tourisme et du textile.

Périmètre de la reprise : fonds de commerce et éléments corporels et incorporels attachés à l'activité, sous réserve de l'inventaire, des droits des tiers et de la cessibilité des contrats en cours

Les candidats acquéreur sont informés que les offres déposées :

- Doivent être fermes et définitives et dépourvues de toute condition suspensive
- Doivent être accompagnées de garanties financières
- Doivent être accompagnées d'une attestation d'indépendance conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de Commerce et d'une attestation de provenance des fonds (cf. cahier des charges)

Informations :

<https://www.louis-lageat.fr>

adrien.joly@louis-lageat.com

30 Cours Lieutaud 13001 MARSEILLE